

Jeudi 21 décembre 2023

Déchets

Point sur le projet de restructuration de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Villejean

L'opération de restructuration de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Villejean à Rennes a démarré de manière opérationnelle le 1^{er} avril 2022. Les travaux en cours vont conduire au renouvellement de tous les équipements de traitement des déchets, d'épuration des fumées et de production énergétique sur le site de Villejean. La restructuration permettra l'incinération des déchets ménagers de la métropole, tout en augmentant les quantités d'énergie renouvelable produites (chaleur destinée au réseau de chauffage urbain et électricité fournie au réseau ENEDIS). L'opération est réalisée par un groupement d'entreprises dans le cadre d'un marché de conception-réalisation. Les experts mandatés par Rennes Métropole ont relevé de possibles non conformités à la réglementation européenne en vigueur au niveau des chaudières. Des expertises complémentaires vont être conduites, afin de poursuivre le chantier dans les meilleures conditions.

Retour sur la nature et les enjeux de la restructuration de l'UVE

L'unité de valorisation énergétique de Rennes a été créée en 1968 pour traiter les déchets du territoire et permettre de chauffer les quartiers de Villejean et Beaugard. Une grande partie des équipements arrivant en fin de vie, ils devaient être renouvelés. Les travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Villejean ont démarré le 1^{er} avril 2022. Le marché a été attribué à des entreprises qui ont déjà réalisé des chantiers comparables, associées au sein du groupement de conception-réalisation franco-italien RUTHS SpA, FISIA Italmimpianti SpA, LEGENDRE GC et Paumier Architectes. Le mandataire du groupement est RUTHS SpA. Les travaux comprennent le renouvellement de tous les équipements de traitement des déchets, d'épuration des fumées et de production énergétique sur le site de Villejean.

La restructuration de l'UVE permet d'améliorer les performances environnementales par le recours à des technologies récentes. La restructuration vise aussi à augmenter les quantités de chaleur produites pour alimenter le réseau de chauffage urbain et les quantités d'électricité fournies au réseau ENEDIS. Au final, avec la même quantité de déchets incinérés (144 000 tonnes/an), l'équipement produira d'avantage d'énergie : + 100% d'électricité et + 50% de chaleur par rapport à l'ancienne installation.

Suspension des travaux des chaudières, des expertises mobilisées

Des difficultés techniques ont amené Rennes Métropole à suspendre les travaux sur les chaudières à la fin du mois de mars 2023. Des interrogations majeures en cours de chantier ont conduit la Métropole à missionner des experts qui ont mis en doute la conformité des chaudières en cours d'installation vis-à-vis de la réglementation européenne en vigueur. Les expertises portent notamment sur les règles de dimensionnement de la tuyauterie des chaudières.

Les experts de Rennes Métropole et l'expert du fabricant des chaudières ont des interprétations différentes sur l'application de la réglementation européenne relative aux équipements sous pression. Les services de l'État émettent eux aussi des doutes sérieux et, par arrêté préfectoral, ont missionné une tierce expertise en décembre 2023. Par ailleurs, un expert judiciaire sollicité auprès du Tribunal administratif de Rennes vient d'être désigné.

Nouveau calendrier des travaux

Le rendu de cette tierce expertise est attendu pour le printemps 2024. À partir de ce moment, un nouveau calendrier de finalisation du chantier pourra être précisé.

Si la tierce expertise mandatée par les services de l'État venait à conclure que des travaux sont nécessaires pour garantir la conformité de l'installation, une enveloppe de 25 millions d'euros adoptée en Conseil métropolitain le 21 décembre 2023 permettrait à la Métropole de faire réaliser les travaux d'adaptation des chaudières par une autre entreprise spécialisée dans ce type de travaux.

Afin de réduire les délais de remise en service de l'UVE, Rennes Métropole lance dès début janvier 2024 une consultation pour la réalisation de ces travaux. Le marché sera attribué ou non en fonction du résultat de la tierce expertise.

Financement des travaux de mise en conformité

Si la mise en conformité s'avère nécessaire, l'allongement de la durée des travaux impliquera une augmentation de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) provoquée par la hausse des dépenses de fonctionnement (détournement des déchets). À la lumière des résultats de la tierce expertise, ces éléments financiers seront précisés en mars 2024 par le Conseil métropolitain.

Impacts locaux et régionaux du retard de livraison

Le retard de livraison de l'UVE a des impacts notables sur la gestion des déchets, non seulement à l'échelle de Rennes Métropole mais aussi à l'échelle régionale. En effet, pour assurer la gestion des déchets habituellement traités sur l'UVE de Villejean, Rennes Métropole a signé plusieurs contrats pour organiser le détournement de ces déchets vers d'autres lieux (autres UVE et installations de stockage). Ces contrats vont donc devoir être prolongés.

Les équipes de Rennes Métropole mettent tout en œuvre pour que les travaux puissent reprendre rapidement afin de limiter le retard de livraison de l'UVE, tout en garantissant que l'équipement puisse satisfaire à toutes les réglementations.

Chiffres clés

- 144 000 tonnes de déchets incinérées annuellement à l'UVE.
- 35 000 équivalents logements seront chauffés grâce à l'énergie produite par l'usine d'incinération modernisée (180 000 mégawatt-heure)
- 55 000 mégawatt-heure fournis annuellement par l'UVE modernisée au réseau, soit la consommation de 13 000 foyers.